



Bref Argumentaire pour l'initiative populaire fédérale

Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (Initiative sur la réparation)

Abusés et maltraités, enfermés sans jugement, contraints à travailler alors qu'ils étaient encore enfants, humiliés et atteints dans leur intégrité corporelle: des dizaines de milliers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamilial vivent en Suisse. Des enfants placés de force chez des particuliers ou dans des foyers ont subi une grave injustice pendant ce chapitre sombre de l'histoire suisse. Jusqu'en 1981, des milliers de personnes ont fait l'objet d'un placement administratif sans décision de justice. Des femmes ont été stérilisées de force ou contraintes à avorter. Des enfants ont été donnés en adoption contre la volonté de leurs mères ou placés dans des orphelinats et des foyers pour enfants.

Après les excuses, une reconnaissance du préjudice et une réparation sont nécessaires

La pratique des mesures de coercition à des fins d'assistance, qui a duré des décennies, a causé d'immenses souffrances en Suisse. Cette injustice est documentée et reconnue de tous. Le Conseil fédéral a présenté ses excuses aux personnes concernées et le Parlement a réhabilité par une loi celles qui avaient été placées par décision administrative. Cependant, la plupart des victimes, fortement traumatisées et gravement lésées, n'ont à ce jour pas obtenu réparation pour les souffrances endurées. Ainsi, en 2004, une tentative de dédommagement des personnes stérilisées de force a échoué devant les Chambres fédérales. De même, la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, adoptée par le Parlement, ne prévoit aucune réparation financière. C'est pour cela que l'initiative sur la réparation est aujourd'hui nécessaire.

Les victimes sont âgées: le temps presse

Les victimes encore vivantes des mesures de coercition à des fins d'assistance sont maintenant âgées. Les chercheurs estiment qu'environ 20'000 d'entre elles ont été gravement lésées. Aujourd'hui encore, leur quotidien est marqué par ce qu'elles ont vécu dans leur enfance et leur jeunesse. En raison des graves abus endurés, des humiliations subies et d'une stigmatisation ayant parfois duré des dizaines d'années, beaucoup de ces personnes vivent dans des conditions psychologiques difficiles et financières précaires et ont un besoin urgent de notre aide. Il faut donc maintenant, en reconnaissance des torts qu'elles ont subis, créer un fonds de réparation qui n'enrichira aucune victime mais pourra alléger leur détresse.

Ce que souhaite l'initiative sur la réparation

1. Une réparation pour les enfants placés de force et les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
2. Une étude scientifique de ce chapitre sombre de l'histoire suisse
3. Un fonds doté de 500 millions de francs qui servira à réparer le tort fait aux victimes les plus gravement lésées
4. Une commission indépendante qui examine chaque cas séparément

Réparation: une tendance internationale

La Suisse n'est pas la seule à s'engager sur la voie de la réparation. D'autres pays ont déjà débloqué des centaines de millions pour le traitement de leurs cas d'abus. Rien qu'en Irlande, plus de 1.2 milliard d'euros ont été réunis. Avec sa tradition humanitaire, la Suisse ne doit pas être en reste à cet égard. Ces personnes ont été victimes de graves injustices, l'État et la société ont donc une obligation vis-à-vis des individus concernés. L'initiative sur la réparation œuvre dans ce but.

Comité interpartis de l'initiative sur la réparation

Qu'il s'agisse d'enfants placés dans des familles d'accueil ou des foyers, de personnes stérilisées de force, adoptées contre le gré de leur mère ou placées par décision administrative, tous les groupes concernés par ce que l'on appelle les mesures de coercition à des fins administratives soutiennent l'initiative sur la réparation. De plus, des conseillers nationaux et des conseillers aux États du PLR, PBD, PDC, PVL, PEV, PS et des Verts siègent au comité interpartis de l'initiative. Celle-ci poursuit les travaux de la table ronde et amplifie les efforts déployés pour parvenir à une réparation complète.